

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV) - PROFESSIONNELS

Distributeur de béton – Libre-service

En vigueur depuis le : 22 juillet 2025

Enseigne : **MP PRO / MAXBETON**

### 1. PRINCIPES GENERAUX

Ces CGV encadrent les relations commerciales entre le vendeur et le client professionnel pour tout achat de produits via le distributeur de béton en libre-service. Elles ne concernent ni les prestations de pose, ni les ventes à distance.

Les coordonnées du vendeur sont disponibles sur site et sur le document commercial remis au client.

Ces CGV s'appliquent uniquement aux clients professionnels. Toute dérogation doit être acceptée par écrit par le vendeur avant la vente.

### 2. PRODUITS

Les produits disponibles sont les suivants :

| Désignation                                                   | Usage                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mortier 0/4 – Ciment 200 kg                                   | Mortier de montage simple : calage de margelle, pas japonais, petits travaux de jardin...                                   |
| Mortier 0/4 – Ciment 250 kg                                   | Mortier pour chapes, carrelage et petits travaux de finition                                                                |
| Mortier 0/4 – Ciment 300 kg                                   | Mortier de montage : scellement, montage de parpaings, petit VRD, bouchage de regards...                                    |
| Béton 0/10 – Ciment 200 kg/m <sup>3</sup> – Type TP           | Béton pour pose de bordure, fondation de clôture, remblais techniques ponctuels, pose de jardinières...                     |
| Béton 0/10 – Ciment 250 kg/m <sup>3</sup> – Type courant      | Béton d'usage courant pour travaux courants                                                                                 |
| Béton 0/10 – Ciment 250 kg/m <sup>3</sup> – Béton de propreté | Béton de propreté pour installations diverses                                                                               |
| Béton 0/10 – Ciment 300 kg/m <sup>3</sup> – Type courant      | Béton d'usage courant à forte teneur en ciment                                                                              |
| Béton 0/10 – Ciment 350 kg/m <sup>3</sup> – Type fondation    | Béton semelles, longrines, fondations                                                                                       |
| Béton 0/10 – Ciment 350 kg – Type plancher/dallage            | Béton pour aménagements horizontaux                                                                                         |
| Sable brut                                                    | Sable de carrière brut concassé 0/4                                                                                         |
| Sable stabilisé                                               | Mélange sable + ciment à faible teneur en eau pour travaux de stabilisation et de calage provisoire                         |
| Grave brut                                                    | Gravillons de carrière concassés 4/10                                                                                       |
| Grave ciment                                                  | Grave de stabilisation pour pose de dalles, calage caillebotis, stabilisation de cheminement, remblais techniques ponctuels |
| Mélange à béton                                               | Mélange sable 0/4 + gravillons 0/16 pour préparation de béton standard                                                      |
| Mélange à béton très sec                                      | Mélange sable 0/4 + gravillons 0/16 + ciment avec peu d'eau pour préparation de béton standard sur chantier                 |

Remarques : L'usage indiqué est donné à titre indicatif. L'entreprise MP PRO / MAXBETON ne pourra être tenue responsable d'une mauvaise utilisation ou d'un stockage inapproprié. - Les clients professionnels doivent vérifier que le véhicule ou le contenant est adapté pour le retrait en libre-service.

### **3. OUVERTURE ET GESTION DU COMPTE PROFESSIONNEL**

L'ouverture d'un compte professionnel auprès de l'entreprise MP PRO / MAXBETON nécessite que le Client fournisse : nom ou raison sociale, SIRET, forme juridique, code NAF, numéro de TVA intracommunautaire. L'ouverture du compte est sous réserve de l'acceptation de l'entreprise MP PRO / MAXBETON. L'entreprise MP PRO / MAXBETON se réserve le droit de suspendre ou fermer le compte en cas de non-respect des présentes CGV ou de défaut de paiement.

### **4. MODALITES DE FACTURATION**

Chaque facture contient : le numéro client, la période de facturation, un récapitulatif (dates, produits, quantités, unités, prix unitaire, total TTC), la date d'échéance et la mode de paiement (virement fin de mois ou LCR à 30 jours).

Païement et pénalités :

- Le paiement est exigible 30 jours fin de mois.
- En cas de retard de paiement : intérêts de retard au taux légal (article L441-10 Code commerce), indemnité forfaitaire 40 € par facture impayée. L'entreprise MP PRO / MAXBETON se réserve le droit de suspendre le compte en cas de défaut de paiement.

### **5. TVA ET TAXES**

Toutes les factures sont TTC (TVA incluse). Aucune autre taxe n'est applicable.

### **6. RETRAIT / LIVRAISON**

Les produits sont disponibles uniquement en libre-service sur site. Le client est responsable de la capacité de son véhicule/conteneur pour le retrait. L'entreprise MP PRO / MAXBETON ne fournit ni assistance, ni livraison.

### **7. GARANTIES ET RESPONSABILITE**

Les produits sont garantis contre tout défaut de conformité ou vice caché conformément aux articles 1641 et suivants du Code civil. L'entreprise MP PRO / MAXBETON ne pourra être tenue responsable : dommages liés à une mauvaise utilisation des produits, retards ou indisponibilités liés à une cause de force majeure.

### **8. DONNES ET FACTURATION**

Les informations du Client (compte, factures, paiements) sont stockées de manière sécurisée et traitées conformément au RGPD. En cas de retard de paiement, le compte peut être suspendu jusqu'au règlement complet. Les paiements non effectués à l'échéance peuvent entraîner intérêts de retard légaux.

### **9. MENTIONS LEGALES SPECIFIQUES AUX PROFESSIONNELS**

Toute facture impayée génère automatiquement une indemnité forfaitaire de 40 € et des intérêts de retard au taux légal. L'entreprise MP PRO / MAXBETON peut résilier un compte professionnel avec préavis en cas de non-respect des CGV ou de manquement de paiement.

### **10. LOI APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES**

Loi applicable et règlement des litiges Ces CGV sont régies par le droit français. En cas de litige, les parties doivent s'efforcer de trouver un accord amiable. À défaut d'accord, le Client professionnel peut saisir un médiateur de la consommation ou porter le litige devant le Tribunal de commerce de Chambéry.